

la  
cgt

Fédération  
sociétés  
d'études

# S Le Lien Syndical

Bulletin d'Information de la Fédération CGT des Sociétés d'Études  
263, rue de Paris – Case 421 – 93514 – Montreuil Cedex – Tél. : 01 55 82 89 41/44  
Fax : 01 55 82 89 42 – Email : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr

Mensuel  
Septembre

2024

n°  
554

*Dossier*

**Contrairement au discours mainstream,  
le bilan de la crise sanitaire a démontré  
que nos revendications sont porteuses  
économiquement**



3 // *Analyse*

4 // *Actualité*

6 // *Branches*

10 // *Dossier*

14 // *Culture*

15 // *Juridique*

# Chiffres

## SMIC (depuis le 01/01/2024)

Mensuel 151,67 heures  
1 766,92 € brut (11,65 €/h.)

## Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

(au 01/01/2024) : 3 864 €

## Bureaux d'études (au 01/11/2020)

Valeur du point :

IC : 20,53 €/20,82 €/ 20,88 € (selon coef.)

ETAM : 3 €/ 3,01 €/ 3,02€/ 3,03€/ 3,10€/ 3,11€ (selon coef.)

Partie fixe : 843,50 € / 850,50 € / 855,80 € (selon coef.)

## Prestataires de Services (2019)

Valeur du point : 3,453 € Employé.e.s ; 3,449 € Etam ;  
3,445 € Cadres

## Experts Automobiles (au 01/07/2022)

1<sup>er</sup> salaire de la grille : 20 434 € / annuel

## Experts Comptables (au 01/07/2021)

Valeur de base : 112,68 €

Valeur hiérarchique : 69,40 €

## Avocats (au 01/01/2023)

Valeur du point : pour 35 h

Coef. 207 : 1 681,34 €

Coef. 215 : 1 728,43 €

Coef. 225 : 1 762,02 €

## Avocats à la Cour de Cassation

(au 01/01/2019). Valeur du point : 16,32 €

## Huissiers (au 01/08/2023)

Valeur de référence : 6,68 €

pour les 272 premiers points.

Valeur complémentaire : 6,14 €

pour ce qui dépasse les 272 premiers points

## Greffes des Tribunaux de Commerce

(au 01/03/2019). Valeur du point : 5,3444 €

## Notariat (au 01/03/2024)

Valeur du point : 15,47 € (pour 35 heures)

## Commissaires Priseurs (au 01/01/2022)

Valeur du point : 9,85 €

## AJ.MJ 2023

1<sup>er</sup> salaire employé/administratif 1 715 €

2<sup>ème</sup> salaire employé/administratif 1 730 €

# E ditor

## Un déni démocratique pour imposer l'austérité

**A** l'heure où nous mettons sous presse, après 51 jours d'attente de désignation d'un Premier Ministre NFP, force est de constater qu'E. Macron s'acharne dans son coup de force antidémocratique et a choisi de flirter avec l'extrême-droite.

Après avoir compté sur les votes de gauche pour éviter la bérézina annoncée pour son camp et maintenir quelques député.es de sa formation, sans surprise, il n'hésite pas à retourner sa veste pour s'assurer que surtout rien ne change et continuer sa dérive droite en faisant de Marine Le Pen un pseudo-conseiller à la lumière de toutes et tous puisque c'est avec l'aval du RN que le Président de la République entend gouverner.

Rien d'étonnant à ce qu'il recherche le soutien des droites pour s'assurer du maintien de sa politique de droite et en premier lieu, sécuriser le budget et la loi de Finance qu'il a concocté. Ils ne sont rien d'autre que la traduction financière des choix politiques entrepris : hausse de la part du capital dans la répartition des richesses, austérité pour la population.

M. Barnier l'a confirmé lors de son premier déplacement : ils – les gouvernants - vont faire des efforts (sans indiquer lesquels) mais ne peuvent pas faire grand-chose. Dit autrement, il va déployer les choix qui ont été faits par le gouvernement Attal et Macron.

L'abrogation de la réforme des retraites, la hausse des salaires, la fin des exonérations et des avantages fiscaux pour les plus riches et la prise en compte des enjeux environnementaux ne seront pas de mise, sauf à ce que nous le leur imposions. Il n'y a pas d'autres alternatives : il nous faut nous mobiliser et nous battre pour y parvenir et pour ce faire, commençons par faire entendre nos revendications le 1<sup>er</sup> octobre, date à laquelle le budget sera à l'ordre du jour à l'Assemblée Nationale, par la grève et la manifestation.

Céline UICARINE

# Analyse

## La CGT à l'épreuve du Nouveau Front Populaire

**L**es élections européennes en France ont vu l'organisation politique d'extrême droite, le Rassemblement National, faire un score important. Ainsi, il est devenu le premier parti en termes d'électeurs. Macron se saisit de ce prétexte pour dissoudre le parlement quelques jours après le résultat de ces élections.

En fait, son parti et ses alliés, n'ayant qu'une majorité relative, sont obligés de légiférer à coup de 49.3 pour faire passer sa politique antisociale. Cette situation rend de plus en plus impopulaire l'action politique de ce gouvernement et est un risque de voir triompher le Rassemblement National (RN). Les forces de gauche étant divisées, Macron se pose en rempart au RN. Les élections législatives ont remis en cause sa stratégie. En effet, les forces de gauche se sont réassemblées au sein du Nouveau Front Populaire (NFP) autour d'un programme de gouvernement. C'est dans ce cadre que la CGT a appelé à voter pour le NFP puisque celui-ci reprenait nombre de nos revendications. Il apparaissait qu'au niveau politique, le NFP était le seul véritable rempart au RN et aux idées d'extrême droite. Le NFP comme digue imperméable aux idées d'extrême droite ne peut résister que si la mobilisation des salarié.e.s accompagne cette bataille contre ces idées nauséabondes. Et ce d'autant que culturellement ces idées dominent, le RN étant arrivé à imposer ses thèmes de prédilections. Mais ce positionnement de la CGT, en tant qu'organisation syndicale, nous donne une responsabilité particulière.

Les résultats aux élections législatives doivent être appréciés lucidement. Certes contrairement aux prétentions du RN et de ses alliés, des sondages, le RN

est loin d'avoir obtenu de majorité relative en sièges avec 126 députés. Le NFP est arrivé en tête avec 193 députés alors que le macronisme n'a récupéré que 166 sièges grâce notamment au désistement de députés du NFP face au RN (pas moins de 80 sièges). Mais le RN reste le premier parti de France en termes d'électeurs avec pas moins de 11 millions de voix devant le NFP avec 9 millions et renaissance 7 millions.

Il est clair que le RN reste toujours aussi menaçant. Non seulement au regard de son poids mais surtout des idées qu'il a réussi à distiller partout. Si le NFP se doit donc de ne pas renier son programme, la CGT doit-elle mener les débats nécessaires dans les entreprises à partir de ses revendications ? Il s'agit pour nous à la fois d'obliger le NFP à aller jusqu'au bout mais aussi de prendre en compte nos propositions. Il en est par exemple de l'abrogation de la réforme des retraites qui doit être accompagnée d'un ensemble de mesures visant à revenir à la retraite à 60 ans avec notamment la prise en compte des dix meilleures années, des années d'étude, et un taux de remplacement minimum de 75% ... Il faudra décliner nos propositions sur les salaires, l'emploi, la Sécurité Sociale, le temps de travail, ... dans les débats avec les salarié.e.s. C'est une tâche fondamentale dans une société qui a voté à droite. C'est à nous à partir de ce que nous sommes et de ce que nous avançons en termes de revendications que nous pouvons renverser la tendance. Il faut dès à présent construire partout des plans de travail pour discuter et convaincre les salarié.e.s sur ces questions. C'est la seule manière de faire obstacle aux idées d'extrême droite et au RN. Dans cette période, il en va de notre responsabilité.

## JOURNÉES D'ETUDES

# News

Calendrier

**15 octobre 2024** - Négociations Annuelles Obligatoires

**12 novembre 2024** - Formation Professionnelle 2/2

**19 au 21 novembre 2024** - Colloque International des Centres d'Appels à SAINT-AVERTIN (37)

**5 décembre 2024** - Critiques Marxiste



[www.soc-etudes.cgt.fr](http://www.soc-etudes.cgt.fr)



# Actualité

## Ces dernières années, les revenus plus vite que les prix, au grand pr

**L**e « Rapport sur les riches en France » a publié les derniers résultats de ces études en juin 2024. Il s'attarde sur deux types de richesse : celle en revenus et celle en patrimoine. Certes les deux sont liés mais le patrimoine reste un élément clé pour les catégories les plus aisées qui voient leur situation encore augmenter et se détacher de l'ensemble de la population.

**4,7 millions de personnes sont riches en revenus.** Elles vivent avec plus de 3 860 euros mensuels après impôts pour une personne seule.

Les riches représentent 7,4 % de la population française. Leur part est en baisse de 1,5 point par rapport à 2011. Le nombre de riches a diminué en dix ans, mais ils sont plus riches : la moitié d'entre eux ont un niveau de vie supérieur à 1,28 fois le seuil de richesse en 2021, contre 1,26 fois en 2011.

La hausse des revenus des riches est portée par les 10% des personnes percevant les plus hautes rémunérations. L'écart se creuse encore avec les 1% les mieux payés. Le 1 % le plus riche qui captait 7,7 % de l'ensemble des revenus avant impôts au début des années 1980 touche en 2022, 12,7 %.

**5 millions de ménages sont riches en patrimoine.** 16,9 % des ménages disposent de plus de trois fois le patrimoine médian (hors endettement), c'est-à-dire plus de 531 000 euros. Les 10 % les plus fortunés possèdent plus de 716 300 euros selon l'Insee en 2021.

Les patrimoines creusent les écarts avec le reste de la population et peuvent grimper très haut. Les millionnaires représentent 5 % des ménages. Le 1 % du sommet possède au moins 2,2 millions d'euros par ménage. Quant à la famille de Bernard Arnault, 1<sup>ère</sup> fortune de France, à la tête du groupe de luxe LVMH, ses 203 milliards d'euros correspondent à la valeur de l'ensemble des logements de Marseille et de Nantes. La part des 10 % les plus fortunés est

passée de 41 % à 47 % de l'ensemble du patrimoine des ménages entre 2010 et 2021, selon l'Insee. Ainsi, la concentration du patrimoine aux mains des plus riches augmente au détriment du reste de la population. Les propriétaires des grands groupes français ont accumulé d'immenses fortunes et un pouvoir économique gigantesque.

Le groupe des « riches » est composé de cadres supérieurs, âgés et masculins. 25,5 % des cadres sont riches en 2020, avec une proportion deux fois plus élevée que chez les indépendants. Parmi les salariés riches, 21 % sont des cadres de la fonction publique, 43 % des cadres supérieurs du privé et 3 % des directeurs généraux ou adjoints d'entreprise.

La richesse est un processus d'accumulation comme en témoigne la répartition par âge des salarié.es riches. Ainsi, la part de riches dans la population augmente avec l'âge. Elle passe de 1 % des ménages avant 30 ans à 10 % parmi les 55-59 ans et atteint un sommet à 15 % entre 60 et 64 ans.

Les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à occuper les postes offrant un salaire situé dans les 10 % du haut de la hiérarchie, et sont même 3,4 fois plus présents que les femmes dans le 1 % du sommet. En conséquence, les ressources des couples riches proviennent majoritairement des revenus des hommes.

Les riches en revenus et les riches en patrimoine sont souvent les mêmes. Plus de la moitié des ménages les plus aisés en termes de niveau de vie (revenus) font aussi partie des 10 % les plus fortunés (patrimoine), selon l'Insee en 2021. Parmi les 10 % des ménages dont la fortune est la plus élevée, 79 % figurent parmi les 30 % les plus riches en revenus.

Comme en ont témoigné plusieurs publications sur ce sujet, plusieurs indicateurs permettent de dessiner une carte de France des riches, centrée



# du patrimoine ont progressé bien profit des catégories les plus aisées

sur la capitale et les Hauts-de-Seine en région parisienne, voire concentrée dans quelques arrondissements de l'ouest parisien et au sein de la ville de Neuilly-sur-Seine pour les plus riches. La richesse est également très présente dans certaines zones privilégiées de Province. Mais cette analyse peut encore être affinée en distinguant différentes zones et quartiers.

Ainsi, à Paris, pour se situer dans les 10 % les plus riches locaux, une personne seule perçoit 6000€ par mois et plus après impôts. Si l'on circonscrit l'analyse au 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, c'est 12 400 euros qui sont nécessaires et près de 22 000 euros dans le quartier « Gros caillou », au pied de la tour Eiffel.

Une des principales distinctions, comme en témoignaient déjà les chercheurs M. Pinçon et M. Charlot-Pinçon, tient au cadre de vie. Les conditions de vie des riches sont de longue date mise en avant notamment par ces chercheurs qui montraient leur capacité à créer des écrans et un entre-soi dans certaines parties géographiques (Ouest parisien, coulée verte etc.) en s'assurant les conditions idéales de mobilité tout en limitant les possibilités d'accès au plus grand nombre. Dit autrement, les transports en commun sont suffisamment limités pour ne pas permettre que le plus grand nombre puisse se rendre dans ces zones tout en s'assurant qu'un service adapté leur soit conféré (notamment pour permettre que celles et ceux qui travaillent pour eux puissent tenir leur emploi – garde d'enfants, personnel de maison etc).

En outre, être riche permet de maîtriser son temps et de se déplacer beaucoup plus. 40 % des ménages situés dans les 10 % les plus riches font appel à des services domestiques. 97 % des Français qui gagnent plus de 2 500 euros par mois partent en vacances. Dans le TGV, un voyageur sur deux est cadre, une proportion cinq fois plus importante que leur part dans l'ensemble de la population

française. Cette part progresse avec la 1<sup>ère</sup> classe. Les conditions de logement distinguent aussi les personnes situées au-dessus du seuil de richesse. Être riche permet tout d'abord d'être propriétaire de son logement. 87 % des ménages riches sont dans ce cas, contre 58 % des autres ménages, selon les calculs de Vivien Charbonnet de l'Université de Tours. Partout où ils vivent, les ménages riches ont un logement plus grand que leurs voisins. Que ce soit dans l'agglomération parisienne, dans une grande ville de province ou à la campagne, un ménage riche dispose en moyenne d'environ 50 % de surface en plus que les autres ménages.

Outre leur résidence principale, les riches disposent souvent d'autres biens immobiliers : près des deux tiers d'entre eux possèdent un autre bien, contre seulement 22 % des autres ménages. Résidence secondaire, logement mis en location, pied-à-terre, terrain... : ces biens leur procurent soit des revenus supplémentaires, soit des lieux où partir en vacances plus souvent et inviter familles, entourages, bref relations au sens large.

Les données les plus récentes publiées sur les niveaux de vie en France portent sur l'année 2021, c'est-à-dire avant la période de forte inflation que nous connaissons depuis. Il est donc plus difficile de savoir comment ont évolué le nombre de riches et leur part dans la population à date.

Pour autant, en général, en période de hausse des prix, les plus aisés sont bien plus à même de faire valoir leurs revendications pour éviter de perdre du pouvoir d'achat. Et pour ce faire, ils ont pu compter sur les gouvernements Macron successifs, acquis à la cause des plus riches et plus particulièrement des 1% les plus riches parmi lesquels figurent les patrimoines industriels et capitalistes.

Ces dernières années, les revenus du patrimoine ont progressé bien plus vite que les prix : de 7 % en 2022 et de 16 % en 2023. Au grand profit des catégories les plus aisées.

# Branches

## Elections professionnelles dans les TPE du 25 novembre au 9 décembre 2024

**Du 25 novembre au 9 décembre 2024 vont avoir lieu les élections professionnelles dans les Très Petites Entreprises. Dans ces structures de moins de 11 salarié.es, il n'y a pas de Comités Sociaux et Economiques. Concrètement, cela signifie qu'en interne, personne n'est élu pour défendre les salarié.e.s, leurs droits ou obtenir de nouveaux acquis sociaux.**

Mais s'il n'y a pas de représentation des salariés en interne, ce n'est pas pour ça que les salariés de ces entreprises n'en ont pas. La représentation des salariés est organisée de manière différente : au niveau régional avec les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles, ou au niveau de la Branche professionnelle qui est le niveau où se négocient la convention collective et les textes qui y sont rattachés.

La défense des droits, la négociation d'accords pour les salariés qui travaillent dans de petites structures se font à travers des instances externes. Les grosses entreprises négocient elles-mêmes leurs accords en interne avec leur propre représentant et n'ont donc pas besoin d'intervention extérieure comme la branche. Ce n'est évidemment pas le cas des TPE qui sont dépendantes des droits que nous pouvons négocier

au niveau de la Branche. Si la représentation dans les petites entreprises est moins connue, elle n'en est pas moins importante.

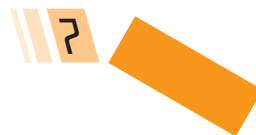
L'ensemble des élections dans les entreprises, qu'il s'agisse des plus grandes comme des plus petites donnent lieu à des résultats qui, mesurés dans leur ensemble et en fonction de chaque secteur, permettent de déterminer la représentativité de

chaque organisation syndicale. Lorsque cette représentativité est établie, en découle, pour chaque organisation syndicale, dans chaque département, la désignation de représentants dont, pour le mandat le plus connu, celle des conseillers prud'hommaux.

Dans les conventions collectives et les branches professionnelles, les négociations portent surtout sur ces entreprises-là puisqu'elles ne sont pas concernées par nombre d'obligations comme l'ouverture des négociations récurrentes notamment sur la gestion des parcours professionnels, les plans d'actions sur l'égalité professionnelle etc.



**Ces élections nous concernent toutes et tous. Mobilisons-nous pour faire valoir notre voix et voter CGT.**



# Salarié.e.s des Commissaires de Justice et des Salles de Ventes Volontaires

**A**insi, les plus bas niveaux de la grille sont la nouvelle convention collective intitulée « **Convention collective nationale des commissaires de justice et sociétés de ventes volontaire** » signée le 21 novembre 2022 et étendue par un arrêté du 10 juillet 2024 et publiée au Journal Officiel le 18 juillet 2024.

BI Les Officielles n°186

Cette convention collective s'applique donc pour tous les salarié.e.s :

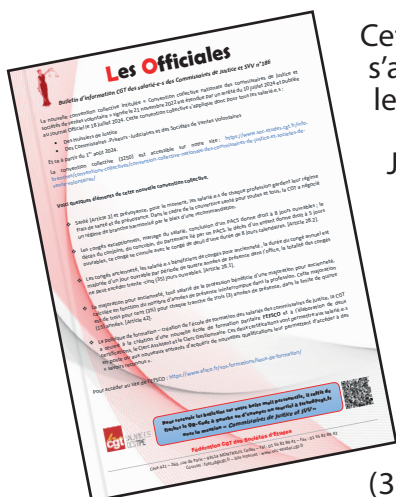
- Des Huissiers de Justice.
- Des Commissaires-Priseurs-Judiciaires et des Sociétés de Ventes Volontaires.

Et ce à partir du 1<sup>er</sup> août 2024.

La convention collective (3250) est accessible sur

notre site :

<https://www.soc-etudes.cgt.fr/info-branches/conventions-collectives/convention-collective-nationale-des-commissaires-de-justice-et-societes-de-vente-volontaires/>



Voici quelques éléments de cette nouvelle convention collective :

- **Santé [Article 3] et prévoyance**, pour le moment, les salarié.e.s de chaque profession gardent leur régime frais de santé et de prévoyance. Dans le cadre de la couverture santé pour toutes et tous, la CGT a négocié un régime de branche harmonisé par le biais d'une recommandation.

- **Les congés exceptionnels, mariage du salarié, conclusion d'un PACS** donne droit à 8 jours ouvrables ; le décès du conjoint, du concubin, du partenaire lié par un PACS, le décès d'un enfant donne droit à 5 jours ouvrables, ce congé se cumule avec le congé de deuil d'une durée de 8 jours calendaires. [Article 28.2].

- **Les congés ancienneté**, les salarié.e.s bénéficient de congés pour ancienneté, la durée du congé annuel est majorée d'un jour ouvrable par période de quatre années de présence dans l'office, la totalité des congés ne peut excéder trente-cinq (35) jours ouvrables. [Article 28.1].

## Toutes et tous en grève et en manifestation le 1<sup>er</sup> octobre pour imposer nos revendications

- Pour l'abrogation de la réforme des retraites.
- Pour des hausses de salaire et des pensions et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Pour arrêter la casse des services publics et les renforcer.
- Pour le développement de l'emploi industriel en lien avec les enjeux environnementaux.



# Bureaux d'Etudes

**Une revalorisation des minima qui rime avec baisse des salaires quand on intègre l'inflation.**

Lors de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la branche des bureaux d'études du 30 juin 2024, la conclusion de l'accord sur une augmentation des minima conventionnels a été signée par une majorité d'organisations syndicales – mais pas pour nous. En effet, il augmente de manière forfaitaire tous les niveaux de 900 € par an bruts, à l'exception des deux premiers niveaux ETAM, inférieurs au SMIC avant cette hausse.

En conséquence :

- les plus bas niveaux de la grille sont désormais supérieurs au SMIC de 50 € bruts par mois,

- les cadres positionnés sur les niveaux 2.1. et 2.2. qui représentent la population la plus importante dans les effectifs bénéficient d'une revalorisation des minima de 3,1% pour les salariés en 2.1 et 2,7% pour les salariés cadres 2.2.

La dernière revalorisation des minima date de 2022. Depuis, sur la période, l'inflation est supérieure à 12% (bien plus lorsque l'on considère l'alimentaire et l'énergie). L'écart pour

les cadres se creuse avec le PMSS qui a été revalorisé en janvier 2024 de 5,4%. Il faut être en 3.2. pour avoir un salaire de cadre !

Selon les décisions qui seront prises par le gouvernement notamment sur le PMSS, il est possible que cet écart se creuse davantage encore, les augmentations négociées par la CFDT et la CFTC ne s'appliqueront qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'accord prévoit aussi automatiquement 20€ nets par mois en 2026 avant de commencer les négociations. Vu ce qui est prévu cette année, c'est-à-dire 75€ bruts – sauf pour les premiers niveaux des deux grilles qui bénéficient de 100€ bruts – les futures négociations risquent d'être compliquées.

Grille " ETAM " septembre 2022			Grille " ETAM " 1 <sup>er</sup> janvier 2025		
Position	Coefficient	Salaires minimaux	Salaires minimaux	Aug en val	Aug en %
11	240	175€	185€	10€	5,8%
12	250	1745€	1845€	100€	5,7%
2.1	275	1775€	1875€	100€	5,6%
2.2	310	1831€	1905€	74€	4,0%
2.3	355	1971€	2045€	74€	3,8%
3.1	400	2 11€	2 185€	74€	3,5%
3.2	450	2266€	2340€	74€	3,3%
3.3	500	246€	2490€	75€	3,1%
Grille « Ingénieurs et cadres » mars 2022			Grille " Cadres " 1 <sup>er</sup> janvier 2025		
Position	Coefficient	Salaires minimaux	Salaires minimaux	Aug en val	Aug en %
11	95	2033€	2 133€	100€	4,9%
12	100	2 140€	2240€	100€	4,7%
2.1	105	2241€	235€	74€	3,3%
2.1	115	2454€	2530€	76€	3,1%
2.2	130	2774€	2850€	76€	2,7%
2.3	150	3201€	3275€	74€	2,3%
3.1	170	3577€	3650€	73€	2,0%
3.2	210	449€	4495€	76€	1,7%
3.3	270	5681€	5755€	74€	1,3%

Grille des minima conventionnels

## 2<sup>e</sup> colloque international des Centres d'appels

N'oubliez pas de vous inscrire sur le site Fédéral

# Atos, acteur majeur des JO et du numérique public va disparaître !

**S**i les Jeux olympiques se déroulent si bien, c'est en partie grâce aux salarié.e.s d'ATOS, fleuron industriel du savoir-faire informatique français, résultat de l'histoire du plan calcul en passant par Bull.

Et pourtant le risque de disparition de ce savoir-faire et de cette entreprise n'a jamais été aussi grand. A l'heure où le numérique envahit la société, ce serait un drame absolu pour les citoyens français et européens.

L'état, alerté depuis août 2023 par la CGT du groupe sur la gravité de l'endettement d'Atos provoqué par l'incurie de ses dirigeants successifs, à commencer par Thierry Breton, n'a réagi que fin avril 2024 par des propositions non engageantes de reprise d'une partie des activités dites « souveraines » gérées par l'entreprise. Le périmètre ciblé reste très insuffisant.

Aujourd'hui, l'avenir des salarié.e.s du groupe est entre les mains des créanciers. Les services rendus aux citoyens par l'entreprise, parmi lesquels les portails informatiques de nombreux services publics, la gestion des données de santé, le pilotage des infrastructures nucléaires civiles et militaires, l'informatique militaire et beaucoup d'autres, doivent être sanctuarisés par la puissance publique.

La CGT attendait une décision beaucoup plus engageante de la part d'un gouvernement qui s'est volatilisé à la suite des élections législatives. L'état a fait mine de s'intéresser aux problèmes de l'entreprise qui gère et supporte toute l'infrastructure informatique des JO 2024 afin de s'assurer que ceux-ci se dérouleraient sans encombre. Et après ?

L'accord annoncé récemment entre Atos et ses créanciers pour repousser les échéances entre 2026 et 2029 ne rassure pas sur la pérennité des emplois des 10 000 salarié-es français. Il s'agit de remédier à la dette... par de nouveaux emprunts et de faire en sorte que les créanciers puissent récupérer la plus grande partie de leurs mises ! Quitte à pratiquer des ventes à la découpe, délocaliser, licencier et pressurer les salarié.e.s pour maximiser les profits et rembourser les dettes.

La souveraineté nationale, la sécurité des données critiques des citoyens français passent au second plan. La destruction de l'emploi et la perte de savoir-faire est garantie !!!

**Ça suffit ! Il est urgent de reprendre la main, d'imposer notre projet CGT**

<https://www.cgt.fr/actualites/numerique-mobilisation/pour-sauver-atos-une-alternativeest-possible>

Aussi, la CGT enjoint les nouveaux-elles député-es et le « futur nouveau gouvernement » à prendre en compte son plan de sauvetage en nationalisant l'ensemble de l'entreprise et à s'engager résolument dans la sauvegarde des emplois et des activités essentielles pour les citoyen·nes français·es.

Tant que les salarié-es ne seront pas entendus-es, ils/elles continueront à alerter sur les plans délétères qui les menacent. Atos doit être l'outil industriel de souveraineté économique de développement du numérique scientifique et public, pas celui de la finance !

# Dossier :

## Contrairement au discours mai démontré que nos revendica

**L**a progression du vote RN s'explique en grande partie par une désespérance sociale qui naît de la mise à saque de notre système social au nom de réformes qu'imposeraient la mondialisation. Pourtant à bien y regarder, il n'en est rien : la mondialisation n'est pas ce que l'on prétend, les réformes n'ont pas l'impact tant vanté et la crise sanitaire montre que les politiques budgétaires et le contrôle des prix ont des vertus économiques.

Depuis la crise sanitaire et l'évolution du contexte économique qui l'a suivie, nombre de postulats sont tombés. Quelle que soit l'angle d'analyse, la vague brune qui a déferlé sur l'Europe montre un malaise profond au sein de la population, en même temps que la situation économique et financière des ménages se dégrade. Au nom des idéologies libérales – et d'intérêts plus particuliers se cachant derrière – les politiques économiques se suivent et maintiennent les mêmes grandes orientations.

Sous couvert de grands discours de soutien à l'offre plutôt qu'à la demande, depuis plusieurs décennies, la mondialisation est censée expliquer la dégradation des niveaux de vie au fil de la casse des dispositifs publics issus de l'après-guerre qu'il serait impératif de modifier en profondeur pour assurer l'avenir radieux de toutes et tous. Ce mythe est tombé il y a bien longtemps et, depuis plus de 30 ans, les populations y voient des risques, des dangers, des écarts toujours plus importants entre riches et pauvres et surtout un recul de la classe moyenne.

### Mais de quoi parle-t-on ?

La mondialisation économique connaît depuis plusieurs années des transformations importantes.

Après avoir montré que les investissements à l'étranger des firmes multinationales ont tendance à décrocher, les experts de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (Cnuced) ont choisi de ne pas recourir aux données traditionnelles fournies par les balances des paiements pour poursuivre leurs

analyses. Car dans la catégorie « investissements à l'étranger », la statistique publique inclut les prêts internationaux entre filiales, ainsi que les profits réalisés à l'étranger et réinvestis sur place. Ce qui a permis de grandement gonfler les statistiques des investissements étrangers en France et de démasquer la réalité des bilans et résultats.

Afin de mesurer la voracité de la mondialisation, la Cnuced focalise l'attention sur le nombre de projets d'investissements à l'étranger initiés chaque année. Sur la base de cette étude certes plus limitée mais qui permet d'identifier les grandes tendances, il apparaît qu'au cours de la décennie 1990, les investissements directs à l'étranger ont cru de 16 % en moyenne annuelle quand le produit intérieur brut (PIB) croissait de 4 % et le commerce mondial de 6 %. Après la crise financière de 2007-2008 et ses suites, la décennie 2010 a connu une croissance quasi nulle de ces investissements avant une légère reprise post-Covid (2 %) inférieure à la croissance du PIB (5 %).

De plus, le lien entre appauvrissement de la population et situation économique des pays était souvent expliqué par rapport aux choix stratégiques, industriels ou développement des services. Ainsi la mondialisation, lorsqu'elle est abordée notamment par rapport à ses conséquences sur l'emploi ou les salaires, l'est par rapport à la production manufacturière.

Mais, sur la période 2020-2023, les services représentent 81 % des nouveaux projets d'investissements internationaux, c'était déjà les deux tiers du total en 2004-2007. La hausse de l'internationalisation des activités bancaires et de consulting, un poids croissant des services liés à l'industrie et une montée en gamme des activités de services sont les principaux facteurs évoqués. Par contre, force est de constater la part croissante des batteries et voitures électriques dans les projets d'investissement.

La mondialisation a souvent été mise en avant comme un facteur de dualisation des salarié.e.s dans les pays occidentaux, où la majorité positionnée sur des activités classiques voit ses conditions reculer quand celles et ceux qui accompagnent les investissements connaîtraient



# Instream, le bilan de la crise sanitaire a tions sont porteuses économiquement

un meilleur sort. Ce constat est loin d'être juste et ne témoigne que de loin des effets protéiformes que la financiarisation de l'économie et la mondialisation ont entraîné sur le niveau de vie des salarié.e.s. Il fait l'impasse sur la distorsion opérée depuis plus de 40 ans sur la répartition des richesses entre travail et capital mais également entre les pays. La mondialisation décrite comme vecteur de développement pour les pays plus pauvres est là encore un résultat plus que discutable.

La part des pays pauvres et émergents (hors Chine et Hong Kong) dans l'ensemble des nouveaux projets d'investissements internationaux n'a pas changé depuis 20 ans (35 %). Mais la répartition des investissements, au sein de la catégorie des pays pauvres et émergents a beaucoup évolué. Les pays du bas de l'échelle des revenus (pauvres et revenus moyens bas) ont vu leur part se réduire de pratiquement un tiers, au profit des pays en développement à revenus moyens hauts et à hauts revenus.



La montée en puissance de la part des investissements de services haut de gamme et

de produits manufacturiers environnementaux dessert les pays les plus pauvres qui ne disposent pas d'avantages comparatifs dans ces secteurs.

Ce mouvement de fond de ralentissement des investissements économiques dans le monde ou, pour reprendre une expression la mondialisation de faible intensité montre les limites de l'analyse : la mondialisation vue comme investissement ne conduit pas nécessairement à un accroissement du niveau de vie de l'humanité et génère des phénomènes de mise en concurrence qui ont déjà, de longue date, détérioré l'équilibre de la répartition des richesses en défaveur de ceux qui la produise.

Les mécanismes sont complexes mais la réalité vécue par les populations n'est pas sans lien avec les résultats des élections récentes partout dans le monde. La mondialisation est vue comme une menace et il est fort à parier que l'incapacité des Etats à assurer une forme de protection contre ses effets les plus toxiques ne sont pas pour rien dans le nouvel équilibre politique en Europe et en Occident, a minima.

**Mais cette dégradation est-elle vraiment due à la mondialisation ou la mondialisation est-elle aussi un prétexte pour renforcer toujours plus la part que le capital s'arroge dans la production des richesses ?**

En effet, si la crise sanitaire a bousculé bien des croyances et montré que la résignation était loin d'être le seul champ des possibles. Les analyses sur l'inflation et ce qui a été déployé pendant cette période le montre. La hausse rapide des prix que nous avons connu depuis la crise sanitaire ralentit : elle s'est établie à 2,3 % en juillet (l'inflation sur un an s'est établie à 1,9 % en août selon les estimations provisoires de l'Insee), contre environ 6 % les années précédentes. Pendant cette période, nombre de dogmes ont volé en éclats et notamment le fait que l'inflation était soutenue par la hausse des salaires et que les marges des entreprises étaient rognées par ce phénomène.

Avec la pandémie, les prix ont une première fois été poussés à la hausse du fait de perturbations

# Dossier :

## Contrairement au discours mai démontré que nos revendica

sur les chaînes d'approvisionnement. Dans ce contexte, l'inflation énergétique consécutive à la guerre en Ukraine a aggravé la situation, accentuée par une hausse des marges des entreprises dans certains secteurs.

La théorie économique dominante imposait depuis des années l'idée selon laquelle l'inflation est liée uniquement à des phénomènes monétaires, et donc que la politique monétaire était l'outil essentiel pour la stabiliser.

Dans son numéro du 2 septembre 2024, Alternatives Economiques explique que depuis 2020, les principaux moteurs de l'inflation ont été des chocs d'offre et non de demande, rendant inadaptée la stratégie des banques centrales visant à augmenter les taux d'intérêt, et donc le coût de l'emprunt, afin de freiner la demande, via le ralentissement de la consommation et de l'investissement.

Cette inadéquation a été aggravée par une hausse des taux plus rapide aux USA qu'en Europe, attirant davantage les investisseurs. En conséquence, les importations européennes d'énergie et de matières premières, très majoritairement libellées en dollars, ont coûté plus cher aux Européens, ce qui a créé une pression supplémentaire à la hausse sur les prix.

La flambée des prix sur la période a moins une cause monétaire que structurelle et en conséquence, les mesures qui ont été mises en place ont manqué leur cible.

Par contre, la politique budgétaire déployée pendant la crise sanitaire, qui a consisté à soutenir les revenus – subventions aux salaires en Europe, transferts directs aux ménages aux Etats-Unis – a eu « un effet plus que significatif sur l'activité et l'inflation et a permis d'éviter une « spirale » inflationniste.

En se substituant aux entreprises pour maintenir les revenus des ménages, les Etats ont permis d'écarter le risque que le rattrapage des salaires augmente les coûts de production, ce qui aurait pu conduire à une nouvelle hausse des prix – la fameuse « boucle prix-salaires » tant mise en avant

par les dirigeants des entreprises et autres tenants de l'idéologie libérale économique.

Le récent épisode inflationniste s'est produit en l'absence de boucle prix-salaires. Les profits des entreprises ont largement contribué à cette poussée. La hausse des taux de marge dans ce contexte montre, du moins en France, que les entreprises ont plus que répercuté sur les prix la hausse des coûts.

Parallèlement, à date, les salaires n'ont pas été ajustés ce qui a entraîné mécaniquement, sous l'effet de l'inflation, une hausse des marges et probablement les dividendes record versés sur les exercices de la crise sanitaire et de l'autre côté un recul du pouvoir d'achat des salarié.es alors même que déjà, en amont de la crise sanitaire, le bas niveau des salaires était une problématique mise en avant par nos gouvernants.

Certes leur perspective est bien différente de la nôtre : la hausse des salaires rime, avec Macron avec baisse des cotisations et donc recul du financement du système social et non avec hausse des salaires réels.

Depuis, il a été établi que sur la période, les salaires ont reculé en valeur réelle.

Sur la période et malgré les anomalies statistiques observées sur les données économiques en matière d'effets des politiques monétaires et budgétaires, un sujet a été âprement débattu. Au-delà des questions relevant de la théorie économique, elle a été un levier dans certains pays pour juguler certains effets de la crise sanitaire sur les prix alors qu'en France, le camp du Capital a une nouvelle fois eu gain de cause auprès de nos gouvernants – marges cossues et dividendes records pour quelques-uns.

La mesure qui a suscité une telle levée de bouclier, c'est le contrôle des prix sur les denrées alimentaires. Par contre, la France a mis en place des mesures pour contenir les prix du gaz et de l'électricité qui flambaient. Et contre toute attente, ces expériences de contrôle des prix ont montré leur efficacité lorsque les dispositifs étaient bien conçus.

# Enstream, le bilan de la crise sanitaire a tions sont porteuses économiquement

Les analyses économiques récentes montrent ainsi que le taux moyen d'inflation en 2023 est plus faible dans les pays ayant accordé la part la plus importante de leurs mesures anti-inflation aux dispositifs de réduction de prix.

Ainsi, les mesures budgétaires et de contrôle des prix des Etats ont eu un effet favorable sur l'économie par rapport à la problématique de l'inflation mais pas seulement. Ils ont permis de maintenir la consommation et les investissements.

Loin des idéologies dominantes, la crise sanitaire montre bien que le parti pris de démanteler le système social se justifie moins par des besoins impérieux de protéger l'économie que par les intérêts particuliers des tenants du capital. Alors même que la crise semblait menacer le système mondial, les entreprises ne se sont pas privées de gonfler leurs profits en générant une inflation à deux chiffres sur certains pans de l'économie.

Parallèlement, les investissements étrangers dont se gargarisent régulièrement les gouvernements Macron successifs ne se sont pas multipliés et n'ont pas taris non plus. Le choix d'investir est le plus souvent lié à la capacité potentielle d'un retour sur investissement rapide ou juteux, sur la disponibilité de ressources nécessaires ou de mesures fiscales permettant une optimisation importante.

Dans ce cas de figure, et cela a souvent été le cas en France notamment avec les activités du numérique, les multinationales viennent moins investir en tant que telle qu'amasser les aides et subventions avant de partir ailleurs.

La mondialisation est porteuse de nombreux risques et d'un dumping important sur les salaires par la mise en concurrence des salarié.es dans le monde.

Et comme si cela ne suffisait pas, Emmanuel Macron, qui a œuvré à s'assurer que surtout rien ne change du point de vue économique avec la désignation de Michel Barnier, met en place toutes les conditions pour que les budgets et lois de Finance entérinent la politique d'austérité concoctée avant les élections législatives. Pourtant parfaitement informés du fait que de plus en plus de ménages ne parviennent

pas à couvrir plusieurs dépenses de la vie courante – chauffage ou alimentation par exemple – rien n'entame leur détermination.

Les déclarations récentes du nouveau premier ministre sont édifiantes en la matière : on fera ce que l'on peut... dans le cadre fixé en amont qui consiste à maintenir une fiscalité particulièrement faible pour les grands groupes et les catégories les plus aisées, maintenir voire accentuer les exonérations de cotisations qui conduiront inexorablement à saccager davantage les services publics et en premier lieu l'hôpital.

Le phénomène d'engorgement des associations, qui dans la foulée voit leurs moyens baisser n'est pas près de se régler : l'Etat se décharge sur elles de longue date, en dématérialisant nombre de services face auxquels les citoyens sont perdus ou encore en limitant les aides et en jouant sur les accès pour mieux y parvenir en agissant sur les conditions d'accès.

Là encore, cela conduit à une baisse des aides auprès des plus démunis, population composée de travailleuses et de travailleurs dont les salaires ne sont plus suffisants pour joindre les deux bouts. Toutes les études convergent : ce ne sont pas les aides qui sont trop élevées mais bien les salaires qui sont trop bas. Et face à ce constat, toute la droite du RN en passant par les LR et Renaissance n'ont qu'une seule et même proposition : baisser les cotisations pour augmenter le net tout en hypothéquant les services publics et le futur.

Mais les choix politiques opérés sur le champ économique et social dépendent au moins autant des velléités de privilégier certaines catégories sociales que des conséquences que la mondialisation fait peser.

C'est en nous battant contre cela que nous pourrons faire reculer le RN. En luttant pour la justice sociale, nous ferons reculer les idées d'extrême-droite.



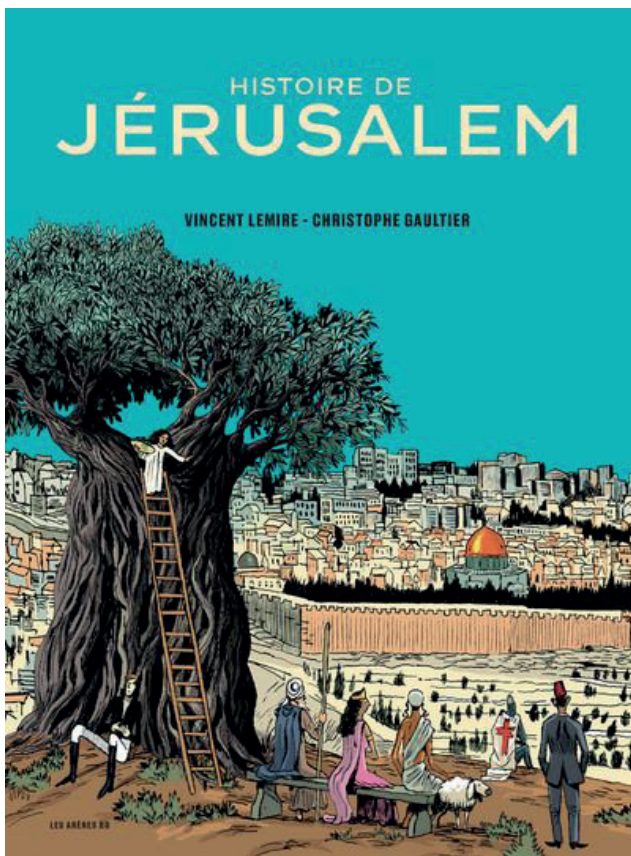
# Culture

**E**n septembre 1915, des militant-es socialistes de différents pays d'Europe se rassemblent dans le village de Zimmerwald, en Suisse, pour tenir une conférence contre la Première Guerre mondiale.

Réaffirmant leur opposition au conflit en cours, les participant-es s'inscrivent résolument à contre-courant du discours dominant et adoptent un retentissant manifeste qui appelle à une paix immédiate, dénonçant la guerre impérialiste et tous les États belligérants.

Zimmerwald devient alors le symbole de la lutte contre la guerre et marque la résurgence de l'internationalisme ouvrier.

Outre l'ensemble des textes officiels de la conférence et les notices biographiques des 38 délégué-es qui y participèrent, le présent ouvrage comprend également un inédit du syndicaliste Alphonse Merrheim et le compte-rendu de la conférence de Kienthal qui prit la suite de Zimmerwald en avril 1916.



**4** 000 ans d'une histoire universelle pour la première fois racontés dans une BD exceptionnelle

Il y a 4 000 ans, Jérusalem était une petite bourgade isolée, perchée sur une ligne de crête entre la Méditerranée et le désert. Aujourd'hui, c'est une agglomération de presque un million d'habitants, qui focalise les regards et attire les visiteurs du monde entier.

Entre-temps, les monothéismes y ont été inventés, les plus grands conquérants s'en sont emparé, les plus grands empires s'y sont affrontés.

Tour à tour égyptienne, perse, juive, grecque, romaine, byzantine, arabe, croisée, mamelouke, ottomane, anglaise, jordanienne, israélienne et palestinienne, Jérusalem est au coeur des intérêts et des passions du monde.

Berceau du judaïsme, du christianisme et de l'islam, elle est aujourd'hui une capitale spirituelle pour plus de la moitié de l'humanité.

En 10 chapitres, acteurs et témoins, célèbres ou anonymes, toutes celles et ceux qui ont arpenté Jérusalem au fil des siècles racontent ce mille-feuille d'influences composites. Rien n'est inventé : scènes et dialogues proviennent de plus de 200 sources publiées et d'archives inédites, pour donner chair à ce récit choral.

## Attention à la clause de non-concurrence

***Il existe en droit du travail des dispositifs qui permettent d'empêcher qu'un-e salarié-e parte chez un concurrent pour y exercer des fonctions similaires, c'est ce que l'on appelle la clause de non-concurrence.***

C'est une clause insérée par votre employeur dans votre contrat de travail. Elle vise à limiter votre liberté d'exercer, après la rupture de votre contrat, des fonctions équivalentes chez un concurrent de votre employeur ou à votre propre compte.

Pour qu'elle soit applicable, cette clause doit répondre à certains critères cumulatifs définis qui conditionnent sa validité, à savoir :

- Elle doit être limitée dans le temps (sa durée ne doit pas être excessive) ;
- Elle doit être limitée dans l'espace (une zone géographique doit être prévue) ;
- Elle doit être liée à une activité spécifiquement visée (Consultant par exemple) ;
- Elle doit comporter une contrepartie financière pour le salarié.

En cas de non-respect d'un de ces critères, la clause de non-concurrence n'est pas valable.

En revanche, si la clause est valide et si elle est incluse dans le contrat de travail, cela peut coûter très cher à celles et ceux qui l'oublieraient. C'est ce qu'a rappelé la Cour de cassation dans un arrêt récent<sup>1</sup>.

Néanmoins, la haute juridiction fait une distinction entre la période où la clause est respectée et celle où elle ne l'est plus. Pendant la première période, la/le salarié-e a le droit de toucher l'indemnité de non-concurrence prévue par la clause.

En revanche, dès lors que la clause est enfreinte, l'ex-employeur, n'est plus tenu de la verser, et ce même s'il se met à nouveau en conformité avec les obligations de la clause avant sa fin. En outre, à cela peut s'ajouter une pénalité financière prévue dans les dispositions de la clause. Mais cette situation est encore plus dramatique lorsque la/le salarié-e qui ne respecte pas cette clause, est démissionnaire.

En effet, les conséquences sont particulièrement lourdes dans ce cas, car généralement, le nouvel employeur rompt le contrat de travail avant la fin de la période d'essai pour éviter des ennuis judiciaires.

La/le salarié-e ayant démissionné, n'a pas le droit aux allocations chômage, ni à l'indemnité pour non-concurrence, voire il devra payer une indemnité compensatrice à son ex-employeur et ce jusqu'à la fin de la clause de non-concurrence.

Il est donc extrêmement important de vérifier la validité de la clause de non-concurrence avant de s'engager envers un nouvel employeur qui exercerait dans le même secteur d'activité.

Le mieux est de pouvoir négocier avec votre employeur une renonciation de sa part de l'application de cette clause.

1. Cass. Soc., n°22-20.926, 24 janvier 2024



Sandra R. sociétaire a dit :

“**À la Macif, j’ai des échanges dans ma langue, ça me facilite la vie.**”

On veut aussi assurer en langue des signes, Sandra.

**La Macif rend l’assurance accessible aux personnes sourdes et malentendantes, notamment en proposant à ses sociétaires le service Sourdline et une aide en Langue des Signes Française.**



La Macif,  
c’est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.